



Acat -Burundi

Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois d'Avril 2022

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **AUTRES VIOLATIONS**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

● INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition ,des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

La commission des Nations-Unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans son dernier rapport au mois de septembre 2021 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais.

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-BURUNDI reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **vingt un (21) cas** d'assassinats, **deux (2) cas** d'enlèvements, **vingt-trois (23) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que **cinq (5) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus d'une année après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'avril 2022, l'ACAT-BURUNDI a pu répertorier **vingt un (21) cas** d'assassinats.

1. En date du 01 Avril 2022, un corps sans vie ligoté et en décomposition a été découvert par les passants au bord du lac Tanganyika dans le quartier NYABUGETE, zone KANYOSHA de la commune MUHA en Mairie de BUJUMBURA. Ce corps a été enterré par la population craignant d'éventuelles maladies.
2. En date du 01 Avril 2022, un certain Egide NZEYIMANA qui résidait dans la commune BUKINANYANA de la province CIBITOKÉ aurait été assassiné par les miliciens imbonerakure faisant des rondes nocturnes. L'administration locale dit que la victime aurait été confondue à un malfaiteur, argument réfuté par ses proches qui parlent d'un meurtre prémédité et demandent des enquêtes afin que les auteurs de cet assassinat soient identifiés et punis conformément à la loi.
3. En date du 02 Avril 2022, deux (2) personnes dont Jean Gordien NIYUNGEKO , Représentant Légal de l'église EUSEBU au BURUNDI et un autre pasteur de cette église travaillant aux USA , de passage au BURUNDI connu sous le nom de Salvator NZAMBIMANA ont été assassinés près du domicile de ce Représentant de l'église situé au quartier RUZIBA en zone KANYOSHA de la commune MUHA en Mairie de BUJUMBURA . Ils ont été abattus par un homme en tenue militaire. Le représentant légal de cette église au BURUNDI est mort sur le champ tandis que son hôte est mort à l'hôpital. Les mobiles ainsi que les présumés assassins de ces deux personnes n'ont pas été identifiés , des arrestations ont été faites pour raison d'enquêtes essentiellement parmi les adeptes de cette église.

4. En date du 03 avril 2022, deux (2) corps sans vie ligotés et non identifiés ont été découverts sur la transversale 4 de la zone NDAVA en commune BUGANDA dans la province CIBITOKÉ. Ces corps d'hommes portaient des signes de blessures. Les habitants accusent le chef du service national des renseignements dans la province qu'il serait derrière ce double meurtre du fait que son véhicule de fonction faisait des mouvements des va- et- vient dans la nuit de samedi le 02 avril 2022 dans cette localité . Il a été aperçu aux environs de 22heures sur cette transversale où ces corps ont été découverts tout près de la rivière RUSIZI séparant la RDC (République démocratique du Congo) et le BURUNDI.
5. En date du 06 avril 2022, un corps sans vie de Claver NZEYIMANA décapité avec un bras imputé a été retrouvé près de son domicile . La victime résidait sur la colline de KANYAMI de la commune de KIGANDA en province de MURAMVYA. Les auteurs ainsi que les mobiles de cet assassinat n'ont pas été connus.
6. En date du 08 Avril 2022, un corps sans vie de Ferdinand KABURA, militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) natif de la zone GASANDA en commune et province Bururi a été découvert sur la colline de MURAMBI en zone BURUHUKIRO de la commune et province RUMONGE . Le mobile ainsi que les auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés.Un véhicule du service national des renseignements a été vu par les habitants sur le lieu de la découverte de ce corps dans la nuit du 07 avril 2022 , ces habitants soupçonnent que c'est ce même véhicule qui a déposé le corps à cet endroit.
7. En date du 10 Avril 2022, un corps sans vie en décomposition et qui n'a pas été identifié a été découvert dans un champ de manioc situé dans la localité de BUZIGE, zone RUYAGA en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA. Les auteurs de ce meurtre n'ont pas été connus.

8. En date du 11 Avril 2022, un corps sans vie a été découvert flottant sur les eaux du lac TANGANYIKA dans un endroit appelé KUMASE en zone NGAGARA de la commune NTAHANGWA en Mairie de BUJUMBURA. Ce corps a été emmené par la police dans la morgue.
9. En date du 16 avril 2022, un corps sans vie d'un homme et non identifié a été retrouvé flottant sur le lac TANGANYIKA au pied de la colline KAGONGO de la commune et province RUMONGE. Les autorités administratives de la localité ont vite ordonné l'enterrement de la victime sans faire des enquêtes afin de connaître son identité ainsi celle des présumés assassins.
10. En date du 17 avril 2022, Caporal Jean de Dieu UWIMANA a été assassiné à par jet de grenade lancé par des personnes qui n'ont pas été identifiées dans un bistrot situé au quartier KAVOGERO de la commune et province de KIRUNDO. Les mobiles de crime ne sont pas encore connus.
11. En date du 19 avril 2022, deux (2) corps sans vie dont celui de Constantin NDIKUMANA, chef de cellule de GATUNGURU ont été retrouvés sur la colline GATUNGURU de la zone de RUBIRIZI en commune MUTIMBUZI dans la province Bujumbura. La victime qui était chef de quartier était allée en zone KAMENGE la veille soir pour rencontrer une personne qui l'avait appelé et elle n'est plus rentrée. La seconde victime n'a pas été identifiée et ceux qui ont vu tous ces corps disent qu'ils présentaient des blessures. Les circonstances de leur mort restent inconnues.
12. En date du 24 avril 2022, un corps sans vie en décomposition d'un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de James NIYONZIMA a été découvert dans un chantier d'extraction de minerais sur la colline de RUSORORO en commune de RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ. Les circonstances ainsi que les auteurs de son assassinat n'ont pas été connus. La victime avait été portée disparue le vendredi 22 avril 2022, ceux qui l'ont vu pour la dernière fois disent qu'elle était avec ses amis dans un bar de la localité et elle n'est jamais rentrée.

13. En date du 27 avril 2022, deux (2) corps sans vie attachés par des cordes et non identifiés ont été retrouvés sur la colline KABURANTWA de la zone GASENYI en commune BUGANDA dans la province CIBITOKÉ non loin de la rivière RUSIZI. L'administrateur de cette commune a ordonné l'enterrement immédiat de ces corps sans effectuer des enquêtes. Les circonstances ainsi que les auteurs de ce double meurtre ne sont pas encore connus.
14. En date du 28 avril 2022, deux (2) corps sans vie attachés par des cordes et non identifiés ont été retrouvés sur la colline KABURANTWA de la zone GASENYI en commune BUGANDA de la province CIBITOKÉ à quelques mètres seulement de la rivière RUSIZI. Les deux victimes ont été immédiatement enterrées sur ordre de l'administrateur communal de BUGANDA connu sous le nom de Pamphile HAKIZIMANA.
15. En date du 29 avril 2022, un corps sans vie d'un homme connu sous le prénom d'Éric natif de la colline MVUGO de la commune NYABIKERE de la province KARUZI a été retrouvé sur la colline RUSI en commune SHOMBO de la même province. La victime a été battue à mort par les imbonerakure qui font des rondes nocturnes dans cette localité dans la nuit du 28 avril 2022 lorsqu'elle se rendait en Tanzanie à la recherche du travail en compagnie des deux autres personnes qui ont pu échapper aux tortionnaires.
16. En date du 30 avril 2022, un corps sans vie d'une jeune fille connue sous le nom de Nadine IRADUKUNDA a été découvert par les passants sur la colline MAREMBO de la commune BUSONI en province de KIRUNDO. La victime avait été portée disparue en date du 22 avril 2022 et ses proches l'avaient cherchée sans succès. Les présumés auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Richard NTIHABOSE, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) est sans nouvelles de lui depuis le 07 avril 2022 après qu'il ait été enlevé au chef-lieu de la province de CIBITOKÉ par le responsable provincial du Service National de Renseignement(SNR) dans cette province. Ses proches l'avaient cherché dans tous les cachots officiels dans cette province sans succès et avaient des craintes pour sa sécurité.
2. Des individus non identifiés ont enlevé en date du 23 avril 2022 un jeune homme connu sous le nom d'Aimé Aubin NIYONGABO lorsqu'il se trouvait dans un bistrot situé au quartier KINANIRA 3 de la zone MUSAGA en commune MUHA de la Mairie de BUJUMBURA. Ces individus l'ont pris et l'ont conduit vers une destination inconnue. Ses proches disent craindre pour sa sécurité.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'avril 2022. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période **vingt-trois (23) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 1er avril 2022 ,un certain Anatole HAKIZIMANA résidant du quartier de NDAVA au centre-urbain de la commune et province de CANKUZO a été arrêté sans mandat d'arrêt à son domicile par des agents du SNR(Service National des Renseignements) et détenu dans un premier temps au domicile du responsable provincial de renseignement connu sous le nom de Venant NDAYISHIMIYE qui l'accusait de collaborer avec des bandes armées et puis la victime a été transférée au cachot du SNR à BUJUMBURA .

2. En date du 13 Avril 2022, huit (8) personnes appartenant à une même famille résidant en zone MBIZI de la commune KIBAGO en province MAKAMBA ont été arrêtées par les agents de la police sur ordre du Commissaire provincial et le chef du service national des renseignements à MAKAMBA. Les services de renseignements locaux accusent cette famille de collaborer avec les groupes armés sans fournir de preuves , les proches de cette famille dénoncent un harcèlement politique lié à la contestation du troisième mandat du feu Président Pierre NKURUNZIZA.

3. En date du 15 avril 2022, quatorze (14) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de : Désiré NIYONSABA, Jean Bosco HABIMANA, Innocent HAKIZIMANA, Vianney KWIZERIMANA, Gabriel BUTOYI, Jean Claude HAVYARIMANA, Gaspard NIYONKURU, Jules NDIHOKUBWAYO, Chadrack NIYONKURU, Jean Paul BIGIRIMANA, Dieudonné HAVYARIMANA, Zébron NGENDAKUMANA, Jacques NTIKIRIBERA et Yves NSAVYIMANA, résidant sur la colline de MURENGEZA de la commune MPANDA, en province BUBANZA, ont été arrêtés par les agents de la police accompagnés par les imbonerakure et détenus au cachot de la police à MPANDA. Ces militants du CNL étaient victime d’avoir dénoncé de la fraude électorale visant à les exclure du comité de gestion du centre de santé de MURENGEZA. Les responsables du parti CNL en province BUBANZA ont exigé la libération immédiate de leurs militants injustement incarcérés.

- **ATTEINTES A L’INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d’autres violations des droits de l’homme ont aussi été documentées au cours de ce mois d’avril 2022. En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s’arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l’opposition en se livrant aux actes de torture sans qu’ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l’administration de la base au sommet.

Ainsi, **cinq(5)** cas d’atteintes à l’intégrité physique dont un cas de viol, ont été recensés durant ce mois d’avril 2022

▪ **TORTURE**

1. En date du 14 Avril 2022, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), connu sous le nom de SIGISI a été battu par les imbonerakure pour son appartenance politique, ça s'est déroulé sur la colline MURENGEZA en commune MPANDA de la province BUBANZA. La victime était dans un état critique avec des fractures au niveau des bras et des jambes tandis que ses tortionnaires n'étaient pas inquiétés.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 12 avril 2022, deux (2) personnes dont un conducteur de vélo-taxi et son client ont été blessés par balles par un agent de la police au quartier de MUTAKURA, zone de CIBITOKI, commune de NTAHANGWA en Mairie de BUJUMBURA. Ce policier accusait les victimes d'avoir franchi la ligne marquant la zone interdite à la circulation pour les vélos, mais selon une source sur terrain le policier a voulu prendre l'argent de la poche de ce conducteur de vélo ce que ce dernier a refusé et le policier lui a tiré une balle dans la jambe.

• **AUTRES VIOLATIONS**

- Depuis le 23 avril 2022, Lucien SAKUBU, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline de NYANTAKARA de la commune de KAYOGORO en province de MAKAMBA a alerté à propos des menaces de mort qui pèsent sur lui depuis qu'il a dénoncé un Imbonerakure qui a violé une fille de 16 ans. Les responsables provinciaux du CNL exigent aux autorités policières et administratives d'assurer la sécurité de leur militant comme elles le font pour d'autres citoyens. Tout a commencé lorsque M. SAKUBU a plaidé pour une fille de 16 ans qui a été violé par un Imbonerakure prénommé Faustin. Cette fille, dont les parents sont militants du CNL a été battu par Sylvère BUCUMI, père de l'auteur du viol. Le père de la victime allait porter plainte mais Balthazar NDAYITWAYEKO, secrétaire du CNDD-FDD sur la colline de NYANTAKARA a juré qu'un militant du CNL n'aura pas justice tant que le CNDD-FDD sera au pouvoir. Le secrétaire communal du parti présidentiel à KAYOGORO a

renchéri les propos de son subalterne lors d'une descente qu'il a effectuée sur cette colline en ordonnant aux responsables administratifs de ne plus recevoir les doléances des militants du CNL. Les militants de ce parti d'opposition demandent d'être traités comme d'autres citoyens et que justice soit faite à l'endroit de la famille et que ces menaces de mort cessent.

○

- **CONCLUSION.**

Le mois d'avril 2022 couvert par le présent rapport est caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.